

2011-06-15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le marché belge du travail pendant et après la crise

(Article pour la Revue économique du mois de juin 2011)

La crise économique et financière mondiale qui a éclaté au début de 2008 n'est pas restée sans conséquences pour le marché du travail en Belgique. Et pour cause, cette crise a été la plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale. Alors que les trois dernières crises, qui s'étaient amorcées en 1980, 1992 et 2000, se sont caractérisées par un recul maximal du PIB en volume de respectivement 2, 3 et 1 % environ par rapport au précédent sommet, l'activité enregistrée au début de 2009 a été inférieure d'un peu plus de 4 % à celle du deuxième trimestre de 2008. Cette récession a ensuite fait place à une reprise progressive, mais ce n'est qu'au premier trimestre de 2011 que le PIB en volume aurait dépassé son niveau d'avant la crise.

Néanmoins, la crise a touché la Belgique un peu moins durement que d'autres pays européens. Ainsi, le recul moyen du PIB en volume enregistré depuis le début de 2008 au sein de l'UE, de la zone euro et des trois principaux pays voisins que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas a été plus important qu'en Belgique, s'élevant à plus de 5 %. L'activité a ensuite repris, mais, bien que la croissance se soit récemment renforcée dans les trois pays voisins, celle-ci est demeurée moins favorable au sein des zones européennes de référence qu'en Belgique. En outre, la période au cours de laquelle le PIB a accusé un repli en Belgique, soit trois trimestres, est un peu plus courte que dans le reste de l'Europe.

Le présent article examine l'impact de la crise sur le marché du travail en Belgique et la mesure dans laquelle cet impact diffère de celui observé dans d'autres pays, en tenant compte des différences en termes d'ampleur et de durée de la récession économique. En particulier, il analyse l'incidence sur le marché du travail en termes d'ajustement du volume de travail et de coûts salariaux, et sur la composition de l'emploi.

Le recul de l'activité économique s'est accompagné d'une contraction moins que proportionnelle du volume de travail, de sorte que la productivité du travail a diminué. La baisse du volume de travail ne s'est reflétée que partiellement dans l'évolution de l'emploi. Le comportement habituel de rétention de la main-d'œuvre, qui consiste à s'abstenir de licencier dans la perspective d'une reprise rapide de l'activité et au vu des pénuries existantes de personnel qualifié, a en effet été renforcé par le système de chômage temporaire et les mesures spéciales anticrise. Ces deux formes de rétention de la main-d'œuvre ont entraîné une diminution sensible du nombre d'heures ouvrées par salarié.

L'impact de la détérioration des conditions économiques n'a pas été le même dans toutes les branches d'activité ni pour tous les groupes de travailleurs. Globalement, il s'avère que la crise n'a pas conduit à une baisse du taux d'activité. Pour certains groupes de travailleurs, dont les femmes et les travailleurs âgés, la tendance structurelle à une augmentation de l'emploi semble s'être poursuivie tant pendant qu'après la crise. Néanmoins, la participation des travailleurs âgés au marché du travail demeure insuffisante. Les jeunes, en revanche, ont été durement touchés par la crise et, même en 2010, leurs perspectives d'emploi sont demeurées peu réjouissantes. Les données chiffrées montrent une nouvelle fois que le niveau de qualification revêt une importance essentielle et que les plus qualifiés ont été relativement mieux protégés. Le risque de découragement est dès lors le plus élevé chez les jeunes peu qualifiés. La progression du chômage de longue durée souligne le risque d'une hausse du chômage structurel, lequel peut compromettre le potentiel de croissance de l'économie.

Au niveau régional, c'est surtout le marché du travail flamand qui est influencé par les développements conjoncturels, en raison de l'importance relativement plus grande de l'emploi dans les branches d'activité sensibles à la conjoncture. C'est dès lors en Flandre que le ralentissement de la croissance à un an d'écart du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés s'est le plus marqué à partir du début de 2010. Au début de 2011, le chômage en Flandre et en Wallonie a sensiblement reculé par rapport à la période correspondante de l'année précédente, tandis qu'à Bruxelles il a encore légèrement augmenté.

La crise n'a pas exercé directement un effet modérateur sur l'évolution des coûts salariaux horaires. En 2009, c'est même un effet à la hausse qui a été observé, plus précisément en raison des indemnités versées

par de nombreux employeurs en complément des allocations de chômage temporaire et de l'augmentation des indemnités de licenciement. Le ralentissement de l'inflation, également une conséquence de la crise, n'a conduit à une modération de la progression des coûts salariaux qu'au début de 2010, en raison des effets différés propres aux mécanismes d'indexation, et n'a pas été complètement répercuté (les indexations négatives n'ont en effet été appliquées que partiellement, voire pas du tout). Selon les calculs du CCE, le handicap salarial par rapport aux trois pays voisins, exprimé en coûts salariaux horaires, a atteint 4,1 % en 2009 et a légèrement diminué en 2010, pour revenir à 3,9 %. Compte tenu de l'évolution de la productivité, le handicap salarial, exprimé en coûts salariaux par unité produite, s'est contracté en 2009. Ce ne fut toutefois qu'un phénomène temporaire, dû au recul conjoncturel plus marqué de la productivité en Allemagne qu'en Belgique. En 2010, le handicap s'est déjà à nouveau détérioré.